



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 48230

Texte de la question

M. Léonce Deprez attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'association Peril-Europe qui veut développer le latin moderne en vue de faciliter aux maximum la communication internationale des Français et combattre l'hégémonie croissante de l'anglais. Cette association estime que le latin moderne a une place naturelle à prendre sur l'Internet, en sa qualité de langue la plus comprise du monde occidental. L'adaptation interlingua des sites Internet répond à un triple souci : ouvrir les sites au plus vaste public possible alors que 80 % de tout l'Internet est en anglais et qu'à peine 10 % de la population mondiale comprend suffisamment l'anglais ; économiser au maximum l'espace occupé par un site, ce que permet le latin moderne puisqu'il remplace les quatre ou cinq grandes langues de la famille latine, en offrant à leurs locuteurs une compréhension presque aussi bonne que celle de leur langue maternelle respective ; économiser au maximum les coûts de traduction. Il lui demande quelle suite et quel concours financier le Gouvernement compte apporter à ce projet qui requiert 4,3 millions de francs sur deux ans.

Texte de la réponse

La présence de la langue française comme moyen d'accès et de communication dans les technologies de l'information et de la communication ainsi que celle de contenus en français sur l'Internet constituent des objectifs majeurs du Plan d'action gouvernemental pour la société de l'information (PAGSI). Ces objectifs concernant la langue française s'inscrivent dans le cadre de la promotion du plurilinguisme voulue par le Gouvernement et visant notamment à la traduction en langues étrangères des sites de l'Internet des différents secteurs de l'administration. C'est dans ce contexte que la proposition de l'association Péril-Europe en faveur de l'introduction du latin comme langue de communication sur l'Internet doit être examinée. Des efforts ont été entrepris par le ministère de l'éducation nationale pour donner à nouveau à l'étude des langues classiques la place qu'elle mérite dans le système éducatif. Des projets comparables sont conduits dans d'autres Etats de l'Union européenne. Ce mouvement, très limité, ne suffit pas à faire du latin une langue très répandue susceptible de devenir, modernisée, une nouvelle lingua franca sur l'Internet. Les formes modernes du latin sont les langues romanes. Une collaboration étroite peut s'établir entre ces langues, notamment sur le plan de l'intercompréhension. Des actions positives sont entreprises dans ce sens et doivent être développées : on peut citer en particulier les méthodes d'intercompréhension des langues romanes soutenues par l'Union européenne et mon ministère auxquelles participent plusieurs universités françaises. Le développement de la place du français et des langues romanes sur l'Internet auquel peut également concourir le latin constitue un élément important de la politique du plurilinguisme dans les technologies de l'information et de la communication.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48230

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 2000, page 3873

Réponse publiée le : 28 août 2000, page 5054